

## PROGRAMME DE FORMATION

### CSE – CSSCT

(Version 2-Maj 10-2023)

**Prérequis :** Être Membre élus au Comité Social Economique.

**Modalités et délai d'accès à la formation :** Environ 2 mois à réception des documents contractuels signés.

**Public visé :** Salariés.

**Participants :** 1 minimum et 20 stagiaires maximum.

**Durée de la formation :** 5 jours, soit 35 heures. (Possibilité en séquencé : 3 + 2 jours ou 2 + 3 jours)

**Format :** Présentiel ou distanciel.

**Spécialité de formation :** 333 - Enseignement, formation.

**Modalités d'évaluation :** Travaux pratiques, mise en situation, jeu de rôle - Travail en sous-groupe avec restitution. A travers les différents exercices proposés, les stagiaires sont invités à mettre en application les compétences visées.

**Votre contact :** CLEMENCEAU Eric – 07 77 46 45 10 – e.clemenceau@f2st.fr – www : f2st.fr

**Accessibilité Handicap :** La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un temps d'analyse des besoins étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée afin d'identifier la faisabilité et les moyens de compensation et d'adaptation nécessaire.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION & COMPÉTENCES VISÉES

Les objectifs de cette formation devront permettre aux apprenants de cerner les différentes attributions du CSSCT, d'utiliser les méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions, d'adapter les missions du CSSCT à son contexte et à son secteur d'activité, et de participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise.

A l'issue de la formation la stagiaire sera capable :

- De situer son rôle au Comité Social Economique.
- De rechercher et exploiter les informations externes à l'entreprise.
- De situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.
- De connaître la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques.
- De réaliser des visites périodiques dans l'entreprise.
- De connaître le cadre réglementaire.
- D'apprécier et de mesurer les AT /MP.
- De mettre en place un audit simple au niveau de la santé et la sécurité de son entreprise.
- D'évaluer les risques inhérents de son activité.
- De suivre la maîtrise opérationnelle dans l'entreprise.
- De connaître les différents documents et registres.
- D'évaluer son niveau de compétence par rapport au programme de fin de formation.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Exposés didactiques.
- Échanges et mise en situation.
- Powerpoint.
- Mise en pratique en sous-groupes d'études de cas concrets, partage et consolidation du concept lors des restitutions.
- Support correspondant aux éléments abordés durant la formation remis sur clé USB fournie par l'organisme de formation.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### **Le contexte réglementaire :**

- Les sources de droits en santé et sécurité au travail.
- Le plan santé au travail 2021/2025.
- La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

### **Le fonctionnement du CSE :**

- La mise en place du CSE
- L'effectif et la composition du CSE
- Le crédit d'heures
- Le règlement intérieur du CSE
- Les moyens du CSE
- Les missions du CSE
- L'ordre du jour
- Le compte rendu - Procès-verbal
- Les réunions plénières et extraordinaires
- Les consultations
- L'expertise du CSE
- Les différentes commissions

### **Rechercher et exploiter les sources d'informations externes :**

- Documentation, sites internet.

### **Situer son rôle parmi les acteurs en Santé Sécurité au Travail :**

- Les acteurs internes et externes et leur rôle respectif.

### **La prévention, définition et notions importantes :**

- Définition accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet ...
- Notion de danger, dommage, risque, mécanisme de l'accident.
- Les conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- Les valeurs du réseau prévention.
- Les bonnes pratiques de prévention.
- Chasses aux risques.
- Le Danger grave et imminent - Droit de retrait.

### **Les indicateurs :**

- Les statistiques.
- Les outils de repérage GP SST.

**Les principaux registres et documents :**

- Le règlement de l'entreprise.
- Le registre des accidents graves et imminents.
- Le registre des accidents bénins.
- Le registre de soins.
- Le registre des visiteurs.
- Le registre de sécurité.
- Le permis feu.
- Le plan de prévention.
- Le protocole de sécurité.
- Le livret d'accueil.
- Le PAPRI Pact.
- Le DUER.

**L'évaluation des risques professionnels (DUER) :**

- Les enjeux et le cadre réglementaire.
- Les principes généraux de prévention.
- Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques.
- L'analyse des risques.
- L'élaboration du plan d'action.

**Les risques professionnels (étude de différents risques) :**

- Le travail sur écran.
- Le risque chimique.
- Le risque incendie.
- Les risques psychosociaux.
- Le risque lié à l'activité physique ...

**L'analyse de l'accident du travail :**

- La responsabilité pénale en cas d'accident.
- Les différentes phases de l'analyse.
- La méthode de l'arbre des causes.

**Les visites périodiques :**

- Les contrôles réglementaires.
- Les visites périodiques.

**Les équipements de travail :**

- Les Équipements de Protection Individuelle.

**Les formations en Santé et sécurité au travail :**

- Les différentes formations en santé et sécurité au travail.

**La veille réglementaire :**

- Construire sa veille réglementaire.

**Pour illustrer la formation, il est intéressant que les stagiaires puissent emporter le jour de la formation les documents suivants :**

- Bilan annuel de prévention.
- PAPRI Pact.
- Document unique.
- Livret d'accueil.
- Plan de prévention.
- Protocole de sécurité.